



European Fun Cup

Règlement Technique 2023

Additif n°1

Art. 4 – Pneus - Jantes

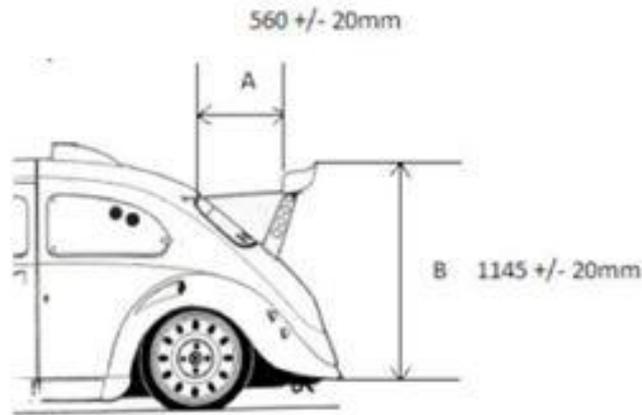
3. À tout moment de l'épreuve, les pneus devront garder un relief de minimum trois (3) mm. ~~de disqualification de la course.~~ **sous peine**

Art. 7 - Carburant - Réservoir - Ravitaillement

4. Tout système embarqué à bord du véhicule de contrôle de quantité ou de gestion de réserve de carburant, **autre que les données disponibles sur les AIM**, est interdit.

Art. 10 - Carrosserie

9. L'aileron devra être conforme aux caractéristiques suivantes.
- L'aile doit pouvoir être incluse dans une boîte 210mm x 210mm x 1420mm (y compris sa fixation sans son support)
 - La position de l'aileron arrière devra être conforme aux mesures et tolérances suivantes (voir dessin) :
 - La dimension entre le rebord supérieur de la vitre arrière et la partie avant de l'aileron (cote A) doit être de 560 mm avec une tolérance de +/- 20 mm.
 - La dimension entre la partie inférieure du capot arrière et la partie la plus haute de l'aileron y compris l'équerre si présente, (cote B) doit être de 1145 mm avec une tolérance de +/- 20 mm.
 - **L'aileron devra être fixé directement sur son support sans aucune pièce intermédiaire, le support d'aileron devra être fixé directement sur le capot arrière. Le ou les pièces intermédiaires ne pourront être placées, utilisées que pour mettre l'aileron en conformité avec l'annexe 3. Des contrôles seront systématiquement prévus avec les gabarits du constructeur. Seul ces gabarits auront valeur de conformité.**
 - Ces différentes côtes sont prises suivant l'axe médian de la carrosserie



Art. 13 - Rappel des éléments libres ou réglables

2. Éléments et accessoires libres, OBLIGATOIRES

- un coupe-circuit (conforme à l'art 253-13 de l'annexe J de la FIA)

Le coupe-circuit doit couper tous les circuits électriques (batterie, alternateur ou dynamo, lumières, avertisseurs, allumage, asservissements électriques, etc.) et doit également arrêter le moteur.

Ce coupe-circuit doit être d'un modèle antidéflagrant et doit pouvoir être manœuvré de l'intérieur et de l'extérieur de la voiture. En ce qui concerne l'extérieur, la commande se situera obligatoirement au bas du montant du pare-brise côté pilote. Elle sera clairement indiquée par un éclair rouge dans un triangle bleu à bordure blanche d'au moins 12 cm de base. En ce qui concerne l'intérieur, le coupe-circuit doit être repérable au moyen d'un signe distinctif.

- un siège baquet en cours de validité, son support, sa glissière et son installation devra être conforme à l'art 253-16 de l'annexe J de la FIA.
Les normes d'homologation FIA 8855-1999, 8855-2021 ou 8862-2009 sont les seules normes valables pour les sièges baquets.
- un harnais de sécurité à 6 points homologué FIA 8853-2016 en cours de validité et ses fixations conforme à l'art 253-6 de l'annexe J de la FIA sont obligatoires).
- un extincteur manuel conforme à l'art 253-7.3 ou un système d'extinction conforme à l'art 253-7.2 de l'annexe J de la FIA, en cours de validité, est obligatoire.

En vue d'une généralisation obligatoire, les systèmes d'extinction installés à déclenchement manuel ou électrique aux normes FIA sont vivement conseillés. Ils devront vaporiser le produit en 5 points : sur la partie inférieure du réservoir, de chaque côté de l'habitacle, sur le moteur (côté carburateur/échappement) et sur la boîte (côté radiateur d'huile moteur).

Chaque bonbonne d'extincteur doit être protégée de façon adéquate.

La bonbonne de l'extincteur automatique homologué FIA doit être fixée par un minimum de 2 sangles métalliques verrouillées par vissage et le système de fixation doit être capable de résister à une décélération de 25 G. Des arrêtoirs anti-torpille sont requis.

Pour les bonbonnes des extincteurs manuels, ses fixations doivent être capables de résister à une décélération de 25 G. Seules les fermetures métalliques à dégagement rapide, et avec minimum deux sangles métalliques, seront acceptées. Des arrêtoirs anti-torpille sont requis.

Les informations suivantes doivent figurer visiblement sur chaque extincteur :

- capacité
 - type de produit
 - poids ou volume du produit
 - date de vérification de l'extincteur, qui ne doit pas être plus de deux années après la date de remplissage ou après celle de la dernière vérification.
- Les rétroviseurs extérieurs gauche et droite (surface minimum 90 cm²/pièce) fourni par le fournisseur désigné par le promoteur
 - Deux systèmes d'essuie-glace possible :
 - soit un moteur, deux bras et balais fixés au bas du pare-brise
 - soit un moteur, un bras et balai fixés au haut du pare-brise. Les fixations du moteur doivent être validées par le RACB Sport et un marquage de contrôle sera apposé par le RACB au niveau du moteur d'essuie-glace
 - Un éclairage AV et AR (conforme au code de la route)
 - Un feu de pluie
 - L'instrumentation du tableau de bord
La planche de bord du fabricant est obligatoire, la position des instruments et accessoires ou commandes sont libres.
 - L'utilisation d'un système de mesure de consommation et/ou de niveau de carburant est interdit.
 - Tout système de télémétrie **autre que le système AIM** de la voiture, entre la voiture et le team (ou sous-traitant du team) ou vice-versa est interdit.
 - Un système de prise de temps par le team au moyen d'une cellule qui réagit, en déclenchant le chronomètre, à chaque passage de la voiture est autorisé.
 - Une caméra fixée sur l'arceau de sécurité à la position indiquée en Photo 2 à la fin de ce règlement, tournée vers l'avant et permettant de voir le volant ainsi que le parebrise complet, devant être allumée dès que la voiture prend part à une session (en piste ou sur la voie des stands). Les fixations doivent uniquement se faire par vissage, collier métallique à vis, inserts métalliques (Interdits : collage, double face, adhésif, ventouse, etc.). Les fixations doivent pouvoir résister à une décélération de 25 g minimum.
 - Le faisceau électrique et ses composants sont libres à condition d'être sécurisés (fusibles et/ou disjoncteurs automatiques)
 - Anneaux de remorquage
Les anneaux de remorquage avant et arrière sont obligatoires et doivent obligatoirement :
 - Être rigides, en acier, sans possibilité de rupture, mesurer entre 60 et 100 mm de diamètre intérieur et 5 mm d'épaisseur, ou celui fourni par le fournisseur désigné par le promoteur.
 - Être arrondis de façon qu'ils ne coupent pas ou ne détériorent pas les sangles utilisées par les commissaires.
 - Être solidement fixés au châssis/structure,
 - Le crochet avant doit être positionné du côté gauche.
 - Se trouver dans le contour de la carrosserie vue du dessus.
 - En tout temps, ils doivent être démontables manuellement sans l'aide d'outil. Il est interdit d'y souder ou d'y ajouter un écrou ou un système assimilé.
 - Être facilement identifiables et peints à l'avant en jaune, orange ou rouge qui contraste avec la couleur de la carrosserie. En plus, l'endroit exact des anneaux de prise en remorque doit être signalé par une flèche de couleur contrastée.
 - Permettre de tirer une voiture enlisée dans un bac à gravier.

Art. 18 - Approbation

Visa : Additif approuvé par le RACB Sport le 27/06/2023 avec numéro de visa T02-EFC/B23-ADD1